

PREMIER PROJET

RÈGLEMENT NO 1015

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE MANIWAKI**

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 881 PAR
L'INTÉGRATION DE LA ZONE P-039 À LA ZONE C-046**

CONSIDÉRANT QU une demande de modification à la réglementation a été présentée à la Ville de Maniwaki dans le cadre d'un projet de développement commercial sur la rue de l'Exposition au numéro de lot 2 984 354;

CONSIDÉRANT QUE le zonage P-039 dans lequel s'inscrit le lot visé par la demande est à vocation publique et ne permet aucune construction;

CONSIDÉRANT QUE le zonage C-046 encadrant une partie du lot visé par la demande est à vocation commerciale et les usages autorisés dans ce secteur répondraient au besoin du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé par la demande se situe en grande majorité dans une zone inondable à récurrence 0-100 ans et que des mesures d'immunisation sont prévues dans le règlement de zonage pour encadrer les projets admissibles;

CONSIDÉRANT QUE le changement de zonage offrirait plusieurs options au demandeur et le développement d'un projet permettrait de redynamiser ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) recommande d'intégrer la zone P-039 à la zone C-046;

POUR CES MOTIFS,

LE CONSEIL DE LA VILLE DE MANIWAKI STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour but de modifier le règlement de zonage 881 ainsi que les amendements s'y rapportant relativement à son plan de zonage Annexe B.

ARTICLE 3

L'Annexe B du règlement de zonage 881 est abrogée puis remplacée par le plan de zonage présenté en annexe du présent règlement et redéfinit la zone C-046.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À MANIWAKI, À LA SÉANCE DU _____ 2021.

Francine Fortin, mairesse

Louise Pelletier, greffière

Avis de motion : 21 juin 2021.

Adoption du premier projet : 19 juillet 2021.

Consultation publique écrite (décret 2020-033) : _____ 2021.

Adoption du second projet _____ 2021.

Avis pour la demande d'approbation référendaire : _____ 2021.

Fin de l'avis pour la demande d'approbation référendaire : _____ 2021.

Adoption finale par le conseil municipal : _____ 2021.

Approbation du règlement par le conseil des maires de la MRC : _____ 2021.

Délivrance du certificat de conformité par la MRC : _____ 2021.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, à l'entrée de l'hôtel-de-ville, de la bibliothèque J.R. L.Heureux, au Centre Sportif Gino-Odjick et sur le site web de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce ____^e jour du mois _____ 2021.

Louise Pelletier, greffière